

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Convention d'objectifs USI RUGBY 2020*Annexe(s) : projet de convention d'objectifs USI RUGBY 2020***Date de convocation :** 18 septembre 2020**Date d'affichage du compte-rendu :** 1^{er} octobre 2020**Secrétaire de séance :** Pierre SERRA**Rapporteur :** Stéphane METEIGNER**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSON Jean-Louis		PUECH David
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOURG François	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
	HOSMALIN Marc	
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUNEL Séverine	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNETTI Graziella	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
COSTE Yves	LENEGRE Jean-Louis	THEVENET Emilie
COSTON David	LEROY Véronique	TINET Georges
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TREHIN Anne-Marie
CREGUT François		TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MAHINC Didier	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MALORON Annie	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	WALTER Christian
	MASSARDIER Marie-Laure	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire que l'Agglo Pays d'Issoire a accordé des subventions à plusieurs associations dans le cadre de son dispositif évènementiel, encadré par la délibération du conseil communautaire numéro 2018-01-23 en date du 1^{er} mars 2018, pour la réalisation ou le soutien financier à l'organisation d'événements sociaux culturels ou sportifs d'importance exceptionnelle destinés à renforcer la notoriété du territoire intercommunal.

Les subventions accordées aux associations sont inscrites au budget général 2020 de la communauté d'agglomération.

La crise sanitaire COVID-19 a retardé les décisions et les signatures de conventions.

Aussi, il est proposé de conclure une convention d'objectifs avec l'association USI RUGBY afin d'encadrer le versement de la subvention de 10.000,00 € pour le Challenge Rémy Roddier et de la subvention de 10.000,00 € pour le Challenge Auvergne 2020, à Issoire.

Le Challenge Rémy RODDIER et le Challenge Auvergne-Tournoi International sont des évènements majeurs de la saison estivale issoirienne puisqu'il réunit autour de l'ASM des équipes de renom françaises et étrangères, d'où leur véritable caractère de tournoi international d'avant-saison. Le nombre de ces équipes professionnelles séjournent dans la cité Saint-Austremoine pour peaufiner leur préparation physique et fréquentent nos différents équipements sportifs et le centre aquatique en particulier.

Il est précisé que l'importante organisation est assurée par des bénévoles et la pérennité de cette manifestation suppose le soutien des collectivités locales en complément du partenariat d'une douzaine d'entreprises privées issoiriennes.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, article 6 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 (créé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) et 10 ;

VU l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1, 10 ;

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, article 1er ;

VU le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 relatif aux obligations de publicité des comptes annuels des associations et fondations ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention ;

VU l'arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels ;

VU la circulaire du 29 septembre 2019 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU la délibération n° 2018-01-23 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 01 mars 2018 relative au règlement des subventions aux associations ;

VU la délibération du 1^{er} mars 2018 encadrant les dispositifs de subventions aux associations ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le projet de convention d'objectifs avec l'USI Rugby ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider l'attribution de la subvention à l'association USI RUGBY d'un montant total de 20.000,00 € pour l'année 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020